



**CONSTRUCTION /** Un appel à manifestation a été lancé le 7 juin à Paris pour la construction d'immeubles en bois d'au moins dix étages. Architectes, designers, État, forestiers... tous ont le même objectif : remettre le bois, cette ressource abondante mais sous-exploitée en France, au cœur de la construction.

## Des immeubles en bois se préparent à sortir de la forêt française



L'utilisation de bois dans la construction connaît une demande croissante, certains immeubles d'habitations ou de bureaux de plusieurs étages sont maintenant construits en ossature bois.

**L**e XIXe siècle, c'est l'ère de l'acier. Le XXe, celle du béton. J'espère que le XXIe siècle sera celle du bois», a déclaré Franck Mathis, copilote du plan Industrie du bois à propos de la construction, lors d'une conférence à Paris, le 7 juin. Le sujet du jour était la construction d'immeubles en bois. Un appel à manifestation lancé par Adivois (association regroupant industriels, architectes, promoteurs, designers) et soutenu par quatre ministères (Écologie, Agriculture, Logement et Économie) doit permettre « d'accélérer » la mobilisation du bois français. Un des critères de sélection est la hauteur de l'immeuble qui devra s'élever sur au moins dix étages. Le dépôt des candidatures doit être fait avant le 9 septembre. Dans la construction, « la filière est demandeuse », affirme Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture. En outre, « l'enjeu est de trouver de nouveaux débouchés pour la filière. En France, on utilise à peine 10 % de bois dans l'ensemble des matériaux (de construction, ndr). En Allemagne, ils sont à plus de 20 % », poursuit le ministre. Enfin, il s'agit aussi de valoriser le bois de feuillus (deux tiers de la forêt française), « sous-utilisé ». En face, plusieurs col-

lectivités sont déjà engagées dans la construction bois. « En 2015, sur les 2350 logements construits, 500 sont en bois. À partir de 2016 et pour dix ans, on prévoit une production de 750 logements à ossature bois », a présenté Nicolas Ferrand, directeur général des établissements publics d'aménagement de Marne-la-Vallée.

### Défaire les idées reçues

Mais les idées reçues sont nombreuses. « Culturellement, on connaît tous l'histoire des Trois petits cochons. L'idée de la cabane en bois qui finit par s'écrouler doit changer », explique N. Ferrand. Le bois est un matériau hypertechnique qui sera encore amené à évoluer. Le plus dur reste de convaincre Emmanuel Achiardi, sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction au ministère du Logement, rappelle pourtant que le premier plan bois construction (2009-2015) s'était focalisé sur des aspects très techniques du bois comme la sismique, la résistance au feu, l'empreinte carbone, l'acoustique, etc. Justement pour répondre à ses attentes légitimes des promoteurs et des citoyens.

Pour convaincre, les immeubles en bois qui sortiront des forêts françaises grâce à l'AMI, feront office de « démonstrateurs ». Pour « massifier » le mouvement, Nicolas Ferrand espère aussi pouvoir faire construire un parking à deux étages en bois en Marne-La-Vallée. « Si les bureaux d'études valident le projet, les inquiétudes sur les risques d'incendie devraient se dissiper ». Enfin, le coût de la construction en bois est aussi source d'une certaine inquiétude. Pourtant, Emmanuel Cosse, ministre du Logement, l'a balayée en quelques mots. « Quand c'est bien pensé, la question du coût est aujourd'hui bien maîtrisée ». L'AMI lancé le 7 juin porte sur les constructions en milieu urbain. Les organisateurs espèrent qu'au moins une candidature par région sera déposée. La ville de Paris s'est d'ores et déjà positionnée. Quant à l'endroit où sera proposé l'immeuble en bois, la question reste posée. Mais « ce ne sont pas les endroits qui manquent », remarquait Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme. Stéphane Le Foll, lui, ajoute. « On en parle (de la construction en bois, ndr) en milieu urbain, mais il faudra aussi en parler pour le milieu rural ». ■